

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le quatre octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 28 septembre, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Yves DUPONT, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, Mme Carine BANAS, M. Geoffrey MATHON, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Christophe DRUELLES, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Sylvain ROBERT, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Steve BOSSART, M. Sébastien DECARPENTRY, M. Kévin DEGREAUX, M. Philippe DRUMEZ, Mme Anne-Sophie DUBOIS, Mme Leslie DZIURLA, M. Olivier GACQUERRE, M. Alain QUEVA, M. Frédéric WALLET, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Madame Christine STIEVENARD.

Ont donné procuration : Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Alain DE CARRION, Monsieur Sylvain COCQ à Monsieur Dominique DELECOURT, Madame Nathalie LIMEUX à Madame Véronique DERANSY, Monsieur Jean-Michel DUPONT à Madame Ewa VIVIER, Monsieur Jean-Luc BOULET à Monsieur Stéphane POULET, Madame Sandra BABLIN à Madame Carine BANAS, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André GUILLOU à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-François ANTONINI à Monsieur Marcel PART.

Secrétaire de séance : Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT

En tant qu'aménageur et gestionnaire du Parc des industries, le SIZIAF a équipé l'intégralité des voiries de dispositifs d'éclairage public et en assure l'entretien.

La majorité du matériel existant aujourd'hui est le fruit d'une première rénovation globale menée en 2007 suite à un constat de vieillissement de l'équipement et une volonté d'améliorer sa qualité esthétique et sa performance énergétique dans une logique de réduction de l'impact environnemental dictée par sa certification ISO 14001.

Du point de vue de la performance énergétique, les travaux de 2007 ont permis de mettre en place des lampes SHP moins énergivores et plus durables associées à un variateur de puissance à l'armoire permettant d'adapter le niveau d'éclairage au juste besoin.

Depuis 2017, l'éclairage des nouvelles voiries intègre l'utilisation de lanternes LED programmées avec variation d'intensité à la lanterne ou pour les tous derniers aménagements, des candélabres LED associés à de la détection de présence à la lanterne afin de réduire au maximum les consommations énergétiques et les nuisances lumineuses pour les riverains du Parc des industries.

Convocation adressée aux  
délégués le :

28 septembre 2023

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 27
- Votants : 38

Délibération mise en ligne

le :

12 octobre 2023

Délibération certifiée

exécutoire le :

12 octobre 2023

9 –

**LANCEMENT D'UNE  
MISSION DE  
MAITRISE D'ŒUVRE  
POUR LA  
RENOVATION DE  
L'ECLAIRAGE PUBLIC  
DU PARC DES  
INDUSTRIES ARTOIS-  
FLANDRES.**

Depuis 2020, le SIZIAF est reconnu « Territoire Engagé pour la Nature » pour sa politique de protection de la biodiversité sur le territoire du Parc des industries Artois-Flandres. Parmi les actions reconnues TEN, figure l'extinction nocturne du boulevard nord, voirie d'1km environ localisée dans l'emprise du corridor écologique du Parc des industries.

L'ajout de candélabres LED en extension de réseau sur des armoires alimentant des lampes SHP avec variation d'intensité a résulté à la mise à l'arrêt des variateurs et donc une dégradation de leur performance énergétique.

Vu l'évolution du coût de l'énergie et compte-tenu de son engagement d'amélioration continue de sa performance environnementale, il est proposé de procéder à une nouvelle rénovation de ces équipements en remplaçant les lanternes SHP par des lanternes LED et en généralisant la détection de présence sur les voiries du Parc pour minimiser les consommations énergétiques.

La pré-étude réalisée avec la collaboration du prestataire de maintenance des équipements d'éclairage public met en évidence une économie potentielle de l'ordre de 80% sur la consommation électrique du Parc.

Vu le coût estimatif de ces travaux de l'ordre de 500 000 euros,

Vu la nécessité de lancer une consultation pour choisir un maître d'œuvre qui sera en charge de cette rénovation afin de confirmer la nature des travaux à mener et à les suivre jusqu'à leur réception,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise ou le groupement présentant l'offre économiquement la plus avantageuse,
- **Autorise** le Président à signer les avenants au futur marché
- **Autorise** le Président à déposer toute demande de subvention pertinente pour cette opération

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

Le Président  
  
André KUCHCINSKI